

DEASS

Diplôme d'État d'Assistant de Service Social

Bac + 3 • Niveau 6 *



* Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social



Le métier

L'Assistant de Service Social (ASS) est un professionnel du travail social qui exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles.



Personnes concernées

Tout public : personnes, familles et groupes en situation de vulnérabilité et/ou de précarité.



Champs d'intervention

Collectivités locales : départements et communes, politique de la ville.

Associations, entreprises, établissements publics, organismes de protection sociale : caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, de retraite.

Protection de l'enfance, insertion sociale et professionnelle, protection judiciaire de la jeunesse, santé, associations du secteur sanitaire et social.



Objectifs du métier

Intervenir auprès de personnes, de familles ou de groupes en situation de vulnérabilité et/ou de précarité.

Évaluer la situation des personnes concernées.

Conseiller, orienter et accompagner les personnes en difficulté sur la base d'un projet.

Participer au développement social local.

Respecter le secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L.411-3 du Code de l'action sociale et des familles.



Formation sur 3 ans

- 1740 h de formation théorique
- 1820 h de formation pratique *

* Pour les étudiants effectuant la totalité du parcours

78%
Taux de réussite
au diplôme de
juin 2023

Début de formation : Septembre

6 semestres = 180 crédits ECTS



Différents statuts

- Formation **initiale**
- Formation en **apprentissage**
- Formation **professionnelle**



Admissions

Public et prérequis

- Lycéens futurs bacheliers, étudiants en réorientation, apprentis, salariés, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études
- Être titulaire du **baccalauréat** ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation.
- Être titulaire de l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités. (DAEU)
- Être titulaire d'un **diplôme**, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) au moins de niveau 4.
- Bénéficier d'une **validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VAPP)** décret n°85-906 du 23/08/1985.

Inscription sous réserve de satisfaire aux critères d'admission :

- **Sur Parcoursup :** Lycéen, futur bachelier, futur apprenti, étudiant en réorientation, service civique et demandeur d'emploi.
- **Hors Parcoursup, auprès de l'IRFASE :** Stagiaire de la formation professionnelle - salarié, adulte en reprise d'études avec un financement (employeur/OPCO, Transition Pro, CPF ou autres) et en autofinancement.

Tarifs et conditions générales de vente
www.irfase.fr

FINANÇABLE CPF

CODE RNCP37675

MON
COMPTE
FORMATION



Pôle Admission Et Orientation
pole.admissions@irfase.com • 01 60 79 50 45 / 53 91

Référentes handicap
pole.handicap@irfase.com



irfase.fr





Formation théorique

4 Domaines de Compétences (DC)
découpés chacun en 2 blocs de compétences (BC)

DC 1 – Intervention professionnelle en travail social (650 h)

- BC 1 : Intervention sociale individuelle
- BC 2 : Intervention sociale collective

DC 2 – Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social (574 h)

- BC 3 : Diagnostic social territorial
- BC 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial

DC 3 – Communication professionnelle en travail social (248 h)

- BC 5 : Expression et communication écrite et orale
- BC 6 : Communication professionnelle en travail social

DC 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariales et réseaux (268 h)

- BC 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
- BC 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires



Formation pratique

Étudiants en formation initiale

1820 heures de stage réparties sur 3 ou 5 sites qualifiants



Modalités d'évaluation

La formation est certifiante de niveau 6

- Pour valider la formation, chaque domaine de compétences devra être validé, à ce jour les blocs de compétences par domaine de compétences se compensent entre eux.
- Les blocs de compétences sont capitalisables. Ils peuvent être acquis séparément.



Dispenses et allègements

Si vous êtes admis à l'entrée à la formation, les dispenses ou allègements pourront être étudiés sur demande en fonction du diplôme, de l'expérience auprès de la coordination de la filière.



Objectifs



- Apporter une formation qualifiante et professionnalisante qui vise à préparer au métier d'assistant de service social.
- Acquérir un diplôme de Grade Licence et une bi-diplômation : diplôme d'état et licence en sciences de l'Éducation "Parcours Travail social" en conventionnement avec l'UPEC.

Un parcours de bi-diplômation en partenariat avec UPEC



Un diplôme d'État
Grade licence

Licence en sciences de
l'Éducation "Parcours
Travail social"



Poursuite d'études

Les assistants de service social ont la possibilité de se former à des fonctions d'encadrement dans le secteur social, en suivant des formations telles que le CAFERUIS, DIREIS, DEIS, CAFDES.

La bi-diplômation en licence sciences de l'Éducation avec un parcours Travail social, ouvrant la voie à une poursuite des études en Master dans l'enseignement supérieur.



Débouchés professionnels

Les assistants de service social interviennent au niveau des départements, communes et politiques de la ville, dans des entreprises, des établissements publics, des organismes de protection de l'enfance, insertion sociale et professionnelle, protection judiciaire de la jeunesse, santé, associations du secteur sanitaire et social.

Avec de l'expérience et une formation, ils peuvent accéder à des postes de responsabilité tels que responsable de circonscription d'action sociale, chef de service, directeur d'établissement.

